

Image not found or type unknown



Renégociation d'un prêt relais

Par **Baurain**, le **11/11/2010** à **11:05**

Bonjour, j'ai appris que je pouvais déposer un référé auprès du tribunal d'instance afin de stopper un prêt relais consenti en 2008 et éventuellement pouvoir renégocier les intérêts, mon bien n'est toujours pas vendu. Qu'en pensez vous, et si cela est possible pouvez me guider dans la procédure à utiliser. Cordialement
Sylviane Baurain